

## Polémique

# La Tanière mise en demeure par la préfecture d'Eure-et-Loir d'appliquer le pass sanitaire

Publié  
le 02/08/2021 à 13h08



Mis à jour  
le 02/08/2021 à 18h54



Une centaine de personnes étaient rassemblées en soutien à La Tanière, ce lundi 2 août. © Quentin reix

Une centaine de personnes se sont réunies devant La Tanière, à Nogent-le-Phaye, ce lundi 2 août 2021, au matin. Elles ont manifesté leur soutien au zoo-refuge, dont le fondateur, Patrick Violas, mène une fronde contre l'obligation du pass sanitaire. Ce lundi soir, la préfecture maintient ses positions sur l'obligation du pass sanitaire.

Il persiste et signe. Patrick Violas, cofondateur du zoo-refuge La Tanière, à Nogent-le-Phaye, reste vent debout contre l'obligation pour les visiteurs de présenter un pass sanitaire à l'entrée du parc.

Depuis le samedi 24 juillet, il a publié quatre vidéos sur la page Facebook du parc, dans lesquelles il prend position contre cette mesure, instaurée pour tous les lieux de loisirs et de culture depuis le 21 juillet, et indique ne pas demander de pass aux visiteurs.

**A lire aussi :** [Malgré l'appel du fondateur de La Tanière à la désobéissance, "le pass sanitaire sera bien demandé à l'entrée", assurent les autorités](#)

Ce lundi 2 août, une centaine de personnes se sont réunies devant l'entrée du parc, en soutien aux prises de position du fondateur. Il s'en explique, évoquant des difficultés financières :

---

Recevez par mail notre newsletter loisirs et retrouvez les idées de sorties et d'activités dans votre région.

## JE M'INSCRIS

---

"En juin, nous avons fait 45.000 entrées, c'est plus que ce que nous avons envisagé. Après l'annonce du pass sanitaire, nos entrées se sont écroulées de 70%. Nous avons réussi à réduire à 45% de baisse de fréquentation."

**PATRICK VIOLAS** (cofondateur de La Tanière)

Trop peu pour le parc, qui aura besoin de "100.000 visiteurs en août" pour rentrer dans ses frais.

## 6 millions d'euros supplémentaires en dix-huit mois

Le samedi 24 juillet, un centre de dépistage, permettant la délivrance d'un pass sanitaire en quinze minutes, a été installé devant La Tanière, en partenariat avec l'ARS et la préfecture d'Eure-et-Loir.

Des tests antigéniques d'abord financés par Patrick Violas, qui lui seront ensuite remboursés par l'État, a assuré la préfecture. "Les gens ne veulent pas montrer leur pass sanitaire. Quand on a vu que la fréquentation ne remontait pas, nous sommes entrés en résistance."

Dans une vidéo, il a alors appelé les visiteurs à venir "avec ou sans pass sanitaire". Patrick Violas souligne : "Ici, le téléphone sonne toutes les 25 secondes. Quand on répond qu'on ne demande pas de pass sanitaire, les gens viennent."

**A lire aussi :** [Pass sanitaire obligatoire : les acteurs de la culture et des loisirs inquiets en Eure-et-Loir](#)

Mardi 27 juillet, le couple Violas a été reçu par le préfet d'Eure-et-Loir, qui souhaitait régulariser la situation de La Tanière. Des promesses d'aides auraient été formulées, confirme Patrick Violas, qui précise :

"En dix-huit mois de crise sanitaire, nous avons sorti 6 millions d'euros supplémentaires. Certes, nous avons reçu près d'un million d'euros d'aides, mais ça ne fait pas tout."

**PATRICK VIOLAS** (cofondateur de La Tanière)

En mars et mai 2021, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a accordé une aide exceptionnelle de deux fois 360.000 € et, en avril, le Conseil régional a ajouté une subvention de 378.000 €. Dans le même temps, La Tanière a obtenu la garantie bancaire de BPI France pour un prêt de 1,5 million d'euros.

## Faire son chiffre d'affaires soi-même

Patrick Violas, qui assure ne pas être anti-vaccin - "je suis moi-même vacciné et depuis longtemps" - formule un souhait : "Les parcs animaliers font 80% de chiffre d'affaires pendant la période estivale. Autant le faire nous-mêmes, plutôt que d'avoir des aides. L'État ne pourra pas tout payer. Et puis, les prêts, c'est de la dette qu'il faudra rembourser un jour. Nous voudrions que les gens qui nous dirigent nous prennent en considération." Il rappelle : "La Tanière s'étend sur 20 hectares, entièrement en extérieur. On prend peu de risques."

Il ajoute : "On attend aussi l'avis du Conseil constitutionnel ce jeudi."

**A lire aussi :** [\[Les humains de La Tanière \(4/8\)\] Laurent, bénévole au zoo-refuge de Nogent-le-Phaye : "Nous avons vu La Tanière pousser comme un arbre"](#)

## Une mise en demeure de la préfecture d'Eure-et-Loir

Ce lundi soir, dans un communiqué, le préfet d'Eure-et-Loir, Françoise Souliman, "appelle à la raison". La préfecture prévient :

"Une mise en demeure, préalable à une fermeture administrative du site, a été adressée à l'exploitant de la Tanière. Sans application du pass sanitaire et du port du masque dans les espaces et les files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public dans un délai de 48 heures, le zoo-refuge la Tanière sera fermé administrativement."

**PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR** (dans un communiqué)

Le préfet déclare : "Je regrette la situation dans laquelle s'est placé l'exploitant du zoo-refuge La Tanière : en se plaçant en-dehors du droit et en appelant à la désobéissance civile, il nuit à l'avenir de son entreprise et à la cause qu'il défend, le bien-être des animaux qu'il recueille. Le pass sanitaire doit permettre la continuité d'exploitation d'activités qui, sinon, pourraient être refermées."



**Préfet d'Eure-et-Loir** 

@Prefet28



Communiqué de presse : La Tanière mise en demeure d'appliquer le [#PassSanitaire](#) dans un délai de 48 heures avant fermeture administrative.



Elle poursuit : "Conformément au principe d'égalité, l'établissement, La Tanière, pas plus qu'un autre ne saurait être privilégié. Je ne doute pas que le propriétaire de La Tanière saura entendre mon appel et, pour ma part, je reste ouverte à tout dialogue pour œuvrer à la pérennité de son établissement."

## "Aides exceptionnelles"

Dans son communiqué, la préfecture rappelle que "des dispositifs d'aide exceptionnelle" ont été déployés pour "compenser les pertes de chiffre d'affaires liées à la crise sanitaire" alors même que "l'entreprise exploitant le site ne pouvait être éligible au fonds de solidarité". Elle ajoute : "L'ARS a fait don de près de 1.100 tests antigéniques afin d'installer un barnum devant l'entrée du parc et permettre à chaque visiteur de disposer d'un pass sanitaire."

La Tanière a jusqu'à jeudi 5 août, au soir, pour se mettre en conformité avec le décret sur le pass sanitaire.

**Marion Bérard**

*marion.berard@centrefrance.com*

NOGENT-LE-PHAYE LOISIRS ANIMAUX SPORT - NATURE NOGENT-LE-PHAYE - LOISIRS

## Votre avis est précieux !

Aidez-nous à améliorer notre site en répondant à notre questionnaire.

**Je donne mon avis**